CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3298

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 13 meſſidor, l'an sixième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Depuis long-temps le gouvernement de Malte avoit osé manifester d'hostiles dispositions contre la France. Il avoit accordé la plus audacieuse faveur aux émigrés qu'il receloit dans son île, ainsi qu'à ceux de ses che-

1 VII 98

valiers qui avoient grossi l'armée de Condé. Sa constitution lui faisoit une loi de la plus stricte neutralité : et alors même qu'il la professoit hautement, il donnoit à l'Espagne, en guerre contre nous, la permission de recruter des matelots à Malte : il n'a cessé depuis de la donner à l'Angleterre; et la même demande faite plusieurs fois par les Français, il l'a outrageusement repoussée. Des Maltais, des Français résidant à Malte, se montroient-ils favorables à la cause française, ils étoient persécutés, plongés dans des cachots et traités comme de vils scélérats. Il sembloit que la haine d'un si petit Etat contre la République française ne pouvoit aller plus loin ; et cependant on a vu le grand-maître, dans un manifeste du 10 octobre 1793, déclarer que le roi de Naples lui ayant notifié son état de guerre, il saisissoit *avec empressement* cette occasion de fermer les ports de Malte à tout bâtiment français. Il a fait plus : il a déclaré dans ce même manifeste que l'agent français qui résidoit à Malte à cette époque, n'y seroit plus considéré que comme chargé d'affaires du *roi de France*. Enfin il ajouta qu'ayant appris qu'un nouvel envoyé étoit en route, il ne recevroit ni n'admettroit ce *personnage*, ni tout autre, comme agent de la *prétendue* République française, que le grand-maître (ce sont ses propres termes), *ne peut*, *ni ne veut*, *ni ne doit reconnoître*.

Le gouvernement de Malte ne pouvoit sans doute se montrer, à cette époque, plus ennemi de la France : or, cet état de guerre n'a cessé de subsister depuis.

Le 21 prairial de cette année même, la demande faite par le commandant des forces françaises dans ces mers, d'obtenir la faculté de faire de l'eau dans les différens mouillages de l'île, a été refusée avec cette forme ironique, que le grand-maître ne pouvoit laisser entrer plus de deux bâtimens de transport à la fois ; ce qui auroit exigé plus de trois cents jours pour donner

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de l'eau aux troupes françaises. Oser ainsi insulter une armée de la République, commandée par le général Bonaparte ! . . . . . Le 22 prairial, au matin, les troupes françaises étoient à terre sur tous les points de l'île; dans le jour la place fut investie de tous les côtés : la ville canonnoit avec la plus grande activité; les assiégés firent une sortie dans laquelle le chef de brigade Marmont, à la tête de la dix-neuvième, enleva le drapeau de l'ordre. Le 24, au matin, les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ont remis à la République Française la ville et les forts de Malte, et renoncé, en sa faveur, au droit de souveraineté et de propriété qu'ils exerçoient tant sur cette île que sur celles de Gozo et Comino.

La République a acquis à Malte deux vaisseaux de guerre, une frégate, quatre galères, douze cents pièces de canon, quinze cents milliers de poudre, quarante mille fusils, et beaucoup d'autres objets dont le Directoire n'a pas encore reçu les détails.

Pour le président du Directoire exécutif,

Signé, MERLIN.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

DISCOURS

DE DUVIQUET,

SUR LE MESSAGE PRÉCÉDENT.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Enfin vos alarmes civiques commencent à se dissiper : chacun de vous, inquiet sur la destination et sur le sort de la flotte française sortie du port de Toulon, attendoit avec une impatience généreuse les premières nouvelles qui pourroient en arriver. Bonaparte vient de vous les donner d'une manière digne de lui : c'est par une victoire, c'est par une conquête que vous commencez à être instruits de ce qui le touche.

Elle a donc subi la loi de ce vainqueur, cette île orgueilleuse et dominatrice, dernier repaire des préjugés, du fanatisme monacal, de la superstition nobiliaire : rien n'a pu l'arracher à l'ascendant du génie de la liberté ; ni ses superbes remparts, ouvrage de trois siècles, ni la sûreté de son port, ni les rochers qui en défendent l'accès, ni 1,200 pièces de canon, ni même le souvenir de ses anciens triomphes.

Ce que Soliman, dans toute sa gloire, n'a pu effectuer en 1565, avec toutes les forces réunies de ses vastes Etats d'Asie, d'Afrique et d'Europe, et après un siége de plusieurs mois ; ce que ses successeurs n'ont pas même osé tenter de faire, malgré les attaques et les insultes réitérées portées par le pavillon maltais au pavillon ottoman, Bonaparte paroît et l'exécute en un clin-d'œil : il n'est plus d'obstacles pour nos héros commandés

par un tel général ; les élémens eux-mêmes paroissent, comme eux, disciplinés à la victoire, et semblent concourir à nos triomphes.

Ainsi les voilà encore tournées à leur honte, ces tentatives ambitieuses de l'Angleterre et de la Russie, qui s'étoient déja partagé en espérance ce point d'appui dans la Méditerranée ! Malte sera encore une fois affranchie des Carthaginois ; et ses peuples, libres comme devroit l'être et comme le sera avant quelques mois l'élément qui les environne, béniront les nouveaux Romains à qui ils devront leur liberté politique, civile et commerciale.

Honorons donc, non pas par un sentiment d'admiration (ce sentiment est épuisé par les succès innombrables de nos armées), mais par les témoignages d'une juste gratitude, le prélude brillant que l'armée française vient de donner des nouveaux exploits que son chef médite encore, et qu'il va réaliser. Que l'Angleterre apprenne, par ce premier exemple, quel est le sort qui l'attend : et puissent nos armées, s'enflammant d'une nouvelle ardeur en apprenant l'expression unanime de la reconnoissance de la patrie et de ses représentans, achever aussi rapidement les grandes destinées auxquelles le vœu de l'univers indigné les appelle !

Je vous propose le projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu la lecture d'un message du Directoire exécutif, relatif à la prise de Malte par l'armée française,

Considérant qu'il est du devoir des représentans de la nation de proportionner, autant qu'il est possible, la promptitude de l'expression de la reconnoissance envers ses défenseurs, à la rapidité de leurs exploits,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil des Cinq - Cents, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER

L'armée française de terre et de mer, victorieuse à Malte, a bien mérité de la patrie.

I I.

La présente résolution sera imprimée ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

DISCOURS

D'ESCHASSERIAUX aîné,

Sur le message du Directoire exécutif annonçant la prise de l'île de Malte.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je viens demander aussi que le Conseil déclare que l'armée française à Malte a bien mérité de la patrie.

Quel est le représentant du peuple, quel est le Français qui ne s'empresse de combler de toute sa reconnoissance ces braves soldats qui vont affronter les dangers des mers et les hasards de nouveaux combats pour servir leur patrie? Il est donc enfin tombé en notre pouvoir à la seule présence de notre armée, ce rocher fameux, qui avoit vu échouer devant lui les forces des puissances les plus formidables; ce rocher envié depuis si long-temps par nos ennemis, et d'où ils inſulteroient avec audace aux peuples navigateurs, s'il étoit aujourd'hui dans leur puissance! C'est en s'emparant d'un des boulevards les plus forts de la Méditerranée, l'un des plus importans pour notre commerce, que Bonaparte commence sa course: on diroit que ce général, en s'élançant dans cette mer, entre encore en Italie: quelle espérance! Mais ce n'est là qu'un triomphe ajouté à tant de victoires. Représentans, il est un autre genre de gloire dû aux armées françaises, et une pensée dont je viens occuper vos esprits. Ravager et asservir ſut presque toujours le but des conquérans et le résultat des conquêtes: l'huma-

nité n'a eu qu'à gémir des exploits éclatans de tant de héros et de tant d'expéditions qui ont désolé l'univers. Quel contraste ! quel spectacle ! Ce sont ces mêmes armées qui ont affranchi la moitié de l'Europe, qui portent aujourd'hui la liberté à d'autres peuples, et vont ouvrir devant elles et agrandir le monde commercial; tandis qu'incendier des villes et détruire des ports fait toute la gloire et l'affreuse politique de nos ennemis. Le commerce, les lumières, la civilisation et les arts, voilà les bienfaits que la République française veut partager avec les autres nations. Mais ne cherchons pas à pénétrer ici des desseins que la philosophie doit desirer sans doute, mais que la politique doit tenir cachés. Poursuivez votre course, brave et généreuse armée; la Méditerranée, ce théâtre de tant d'antiques prodiges, est destinée à revoir bientôt de nouveaux triomphes, l'Europe d'autres événemens. Puissent les plus heureux succès couronner vos entreprises ! Puissiez-vous porter la gloire et l'amour du nom français aussi loin que s'étend pour vous la reconnoissance de la nation !

Je demande que le Conseil adopte la résolution présentée par le préopinant.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 6.